

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de  
**L'HÉRAULT**

ARRONDISSEMENT de  
**BEZIERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MARAUSSAN**

Nombre de Membres

du Conseil Municipal	27
En exercice	27
Présents	19
Votants	26

Date de la convocation :  
19/06/2025  
Date de l'affichage :  
19/06/2025

**DELIBERATION N°13 DU 25 JUIN 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq,**

**Le vingt-cinq juin, à 18 heures 30**

**Le Conseil Municipal de la commune s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au Centre Associatif et Culturel « Esprit Gare » sis Place Marcel Barrère, sous la présidence de Madame Marlène PUCHE, Maire.**

**Présents :** Anne AURIOL, Sophie BALLESTER, Cécile COMPAIN, Thierry DAURAT, Brice FORGET, Thomas GARCIA, Rebecka GOURDIN, Jean-Philippe JUAN, Sarah KALFON, Sandrine MELLOULI, Serge PESCE, Marlène PUCHE, Nathalie PUECH, Babou RATINEY, Rodolphe SANCHEZ, Jérémy SANSA, Brigitte SOULET, Anne-Catherine TERRYIN, Virginie THOMAS.

**Absents excusés :** Patrick ANGLÈS (procuration à Marlène PUCHE), Jean-Christophe BOUCAUD (procuration à Sophie BALLESTER), Candice DELAIRE-COURTES (procuration à Nathalie PUECH), Patrick JEAN-FRANÇOIS, Sandra PACHOT (procuration à Jérémy SANSA), Michel SANCHEZ (procuration à Rebecka GOURDIN), Alain TAURINES (procuration à Thomas GARCIA), Martine SIGNOUREL (procuration à Serge PESCE).

**Secrétaire de séance :** Sophie BALLESTER

**OBJET : Tarifs Péri et extrascolaires**

Afin d'organiser la prochaine rentrée scolaire, une grille de nouveaux tarifs est proposée pour l'accès aux services enfance-jeunesse.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à la majorité;**

- **Valide** la grille tarifaire du service enfance-jeunesse telle qu'annexée ;
- **Dit** que les nouveaux tarifs entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 ;
- **Donne** pouvoir à Mme le Maire pour signer toute pièce afférente et mener à bien l'opération.

- 22 voix pour :

Patrick ANGLÈS (par procuration à Marlène PUCHE), Anne AURIOL, Sophie BALLESTER, Jean-Christophe BOUCAUD (par procuration à Sophie BALLESTER), Cécile COMPAIN, Thierry DAURAT, Candice DELAIRE-COURTES (par procuration à Nathalie PUECH), Brice FORGET, Thomas GARCIA, Jean-Philippe JUAN, Sarah KALFON, Sandrine MELLOULI, Sandra PACHOT (par procuration à Jérémy SANSA), Marlène PUCHE, Nathalie PUECH, Babou RATINEY, Rodolphe SANCHEZ, Jérémy SANSA, Brigitte SOULET, Alain TAURINES (par procuration à Thomas GARCIA), Anne-Catherine TERRY, Virginie THOMAS.

- 4 Abstentions :

Rebecka GOURDIN, Serge PESCE, Michel SANCHEZ (par procuration à Rebecka GOURDIN), Martine SIGNOUREL (par procuration à Serge PESCE).

*Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.*

*Pour copie conforme.*

Le Maire,  
Marlène PUCHE

Le secrétaire de séance,  
Sophie BALLESTER



**Le Maire :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N°83.1025 du 29/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9) (JO du 03/12/1983) modifiant le décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art.1 - A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Porte la présente au recueil des actes administratifs de la Commune.
- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
034-213401482-20250625-DEL13-250625-DE  
Date de réception préfecture : 08/07/2025



## Tarifs Régie Unique Service Enfance Jeunesse Maraussan

Tranches de QF	ALP : périscolaire		
	Matin	Temps méridien	Soir
0 - 1000	1 €	1 €	1 €
1001 - 1400	1 €	2,50 €	1 €
1401 - 1700	1 €	3,50 €	1 €
Plus de 1700	1 €	4,50 €	1 €
<b>Tarif normal pour les résidents professionnels (personnes travaillant sur la commune) selon QF</b>			
Extérieur	2 €	5 €	2 €
Non Réservés		7 €	
Tranches de QF	ALSH		
	Journée avec repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas
0 - 1000	8 €	5 €	3 €
1001 - 1400	11 €	7,00 €	3 €
1401 - 1700	12 €	7,50 €	3,50 €
Plus de 1700	13 €	8,50 €	5 €
<b>Tarif normal pour les résidents professionnels (personnes travaillant sur la commune) selon QF</b>			
Extérieur	16 €	10 €	7,50 €
Non Réservés	16 €		
<b>ALSH : Espace Jeunes</b>			
Adhésion annuelle	20 €		
Adhésion annuelle extérieur	30 €		
Tarif soirée	3 €		
<b>Tarif normal pour les résidents professionnels (personnes travaillant sur la commune) selon QF</b>			
<b>Activités du Service Enfance Jeunesse ALSH-Espace Jeunes</b>			
Activité 1	5 €		
Activité 2	10 €		
Activité 3	15 €		
Activité 4	20 €		

**Délibération en date du**

Accusé de réception en préfecture  
034-213401482-20250625-DEL13-250625-DE  
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Accusé de réception en préfecture  
034-213401482-20250625-DEL13-250625-DE  
Date de réception préfecture : 08/07/2025